



Assemblée constitutive du 23 avril 2015 à 19 h. 00
Salon de thé Marji's Sweetys,
rue Charles-Edouard-Guillaume,
La Chaux-de-Fonds

Procès-verbal

Présents : Mmes et MM Willy Calame, Edmond Charrière, Philippe Cornali, Jean-Jacques Delémont, Clément Jeanguenat, Catherine Lamarche, Joanne Matthey, Marie-Claude Oes, Maryse-Annette Perret, Patric Santschi, Daniel Musy, Sylviane Musy

1. Accueil et présentation de l'équipe constitutive

Au nom de l'équipe constitutive (cf plus loin, le futur comité), Daniel Musy présente les buts de l'association qui permettra de créer et de valoriser des promenades autour de la ville de La Chaux-de-Fonds. La recherche de financements privés sera un de ses objectifs. En 2009, il a conçu à usage privé un petit fascicule sur ces promenades et l'idée d'un projet citoyen l'a alors poussé à aller plus loin et à contacter des connaissances pour créer une association. Il remercie le salon de thé de la fille de Mme Lamarche d'accueillir cette assemblée.

2. Examens et adoption des statuts

Le projet de statuts est examiné et adopté à l'unanimité, avec une adjonction à l'article 4 qui fixe les objectifs de l'association : « *elle veille à l'entretien des moyens de balisage et de communication* ».

3. Election du comité

Sur proposition de Daniel Musy, les membres de l'équipe constitutive sont élus à l'unanimité. Il s'agit de Daniel Musy (président, domaine des relations publiques), Joanne Matthey (secrétaire, domaine de la communication), Jean-Jacques Delémont (trésorier, domaine juridique et financier),

Catherine Lamarche (organisation d'événements), Brigitte Leitenberg (domaine sportif), Marie-Claude Oes (domaine du patrimoine), Philippe Cornali (domaine de la connaissance du milieu naturel), Clément Jeanguenat (domaine de l'espace urbain et rural).

M. Andreas Jurt, chef de région Neuchâtel au Crédit suisse, a été nommé « chargé de la récolte de fonds privés ». Il ne fait pas partie du comité.

4. Election des vérificateurs de compte

Mme Maryse-Annette Perret et M. Patric Santschi sont élus.

5. Fixation des cotisations

Elles sont fixées à un montant unique de 10 francs par membre. Possibilité sera donnée sur le bulletin de versement d'être membre soutien à partir de 20 francs.

6. Divers

M. Calame nous rend attentifs aux indispensables bonnes relations qu'il faut avoir avec Neuchâtel Rando pour le balisage. Il obéit à des règles strictes et M. Musy va prochainement se réunir avec M. Matthey, de l'Office du tourisme et un membre de Neuchâtel Rando pour bien se coordonner dans ce projet.

M. Santschi, agriculteur et propriétaire d'un Bed and Breakfast à Cappel, insiste sur le nécessaire respect de l'environnement que doivent avoir les promeneurs.

L'assemblée constitutive est close à 20 h. 30 et est suivie d'un apéritif offert par Mme Catherine Lamarche.

La Chaux-de-Fonds, le 27 avril 2015

Le président : Daniel Musy

La secrétaire : Joanne Matthey



